



## L'avenir des rapports sur la transition climatique



*Évaluation de la capacité de réduction et présentation de l'information sur la capacité de réduction prévue*



**Approche utile à la prise de décision, cohérente et vérifiable des rapports sur la transition climatique**

*L'Institut sur les données d'Investissements RPC* a comme mission de créer de la valeur durable en mettant à profit son expertise en placement mondial, ses partenariats et son pouvoir de mobilisation. Ainsi, il fait progresser la façon dont l'écosystème de placement mondial fait face aux changements climatiques, aux perturbations technologiques et aux attentes changeantes des parties prenantes. Son objectif est d'établir un écosystème de placement prospère qui génère des rendements financiers durables, tout en relevant les plus grands défis de notre époque.

L'évaluation et l'intégration efficace des risques et occasions liés aux changements climatiques dans les portefeuilles des investisseurs constituent un pilier de [l'Institut sur les données d'Investissements RPC](#). Les changements climatiques impliquent une transition complète de l'économie. Pour composer avec les risques et les occasions qui en découlent, le recours à une combinaison d'outils novateurs s'impose. Dans le présent document, nous décrivons l'un de ces outils, un cadre pour mesurer la capacité prévue des sociétés à effectuer la transition. En plus de ce cadre d'évaluation de la capacité de réduction, d'autres outils nous permettront de saisir et d'appuyer des occasions de création de valeur, notamment l'actionnariat actif, le financement (par exemple, au moyen d'[obligations vertes](#)) et [solutions axées sur la nature](#). Ces outils aident aussi [à la réduction des émissions de carbone et à la transformation des activités dans les secteurs à forte émission](#).

# L'avenir des rapports sur la transition climatique

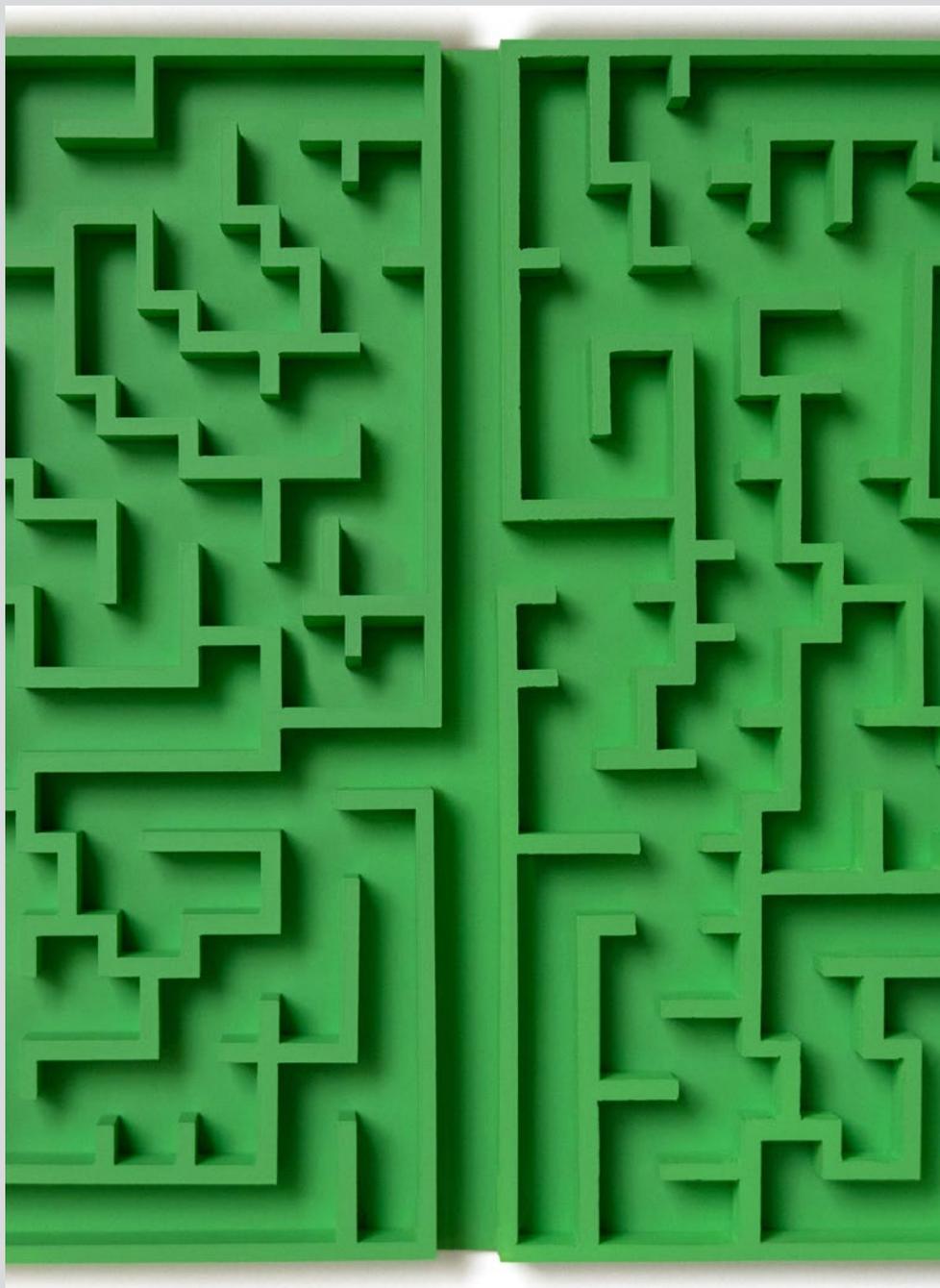
Décarbonation de l'économie, molécule par molécule



**Première étape:  
Proposition  
de projection  
de la capacité  
des entreprises  
en matière de  
réduction des  
émissions de gaz  
à effet de serre**

Par Investissements RPC

Alors que la menace des changements climatiques devient de plus en plus présente, la transition mondiale vers l'atteinte de la neutralité sur le plan des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'accélère. Sur le réseau, les énergies renouvelables se développent et sur nos routes, les véhicules électriques prolifèrent. Les progrès sont encourageants, mais ce n'est que le début d'un processus qui s'étalera sur plusieurs décennies et qui transformera tous les secteurs dans tous les pays, de l'énergie et de l'industrie à l'immobilier, au transport et à l'agriculture.



Pour réduire les émissions à l'échelle mondiale, les entreprises doivent commencer localement, en décarbonisant d'abord leurs activités, processus par processus, molécule par molécule. Le moment est venu de passer d'une perspective scientifique descendante concernant ce qui doit être fait dans tous les secteurs à un point de vue ascendant concernant ce que chaque entreprise et ses employés peuvent faire aujourd'hui et à l'avenir en vue de réduire les émissions, en tenant compte des coûts, de la réglementation et des technologies actuels. Il est essentiel d'élaborer une feuille de route plus claire et plus réalisable pour la mise en œuvre des plans de transition.

À cette fin, Investissements RPC propose un cadre et un modèle normalisé pour mesurer la capacité des organismes à éliminer ou à « réduire » leurs émissions de GES. Nous croyons qu'un tel cadre peut avoir des répercussions transformatrices et qu'il pourrait être appliqué à l'échelle des secteurs et des régions au moyen d'hypothèses courantes. Les données tirées de cette évaluation ascendante pourraient catalyser les efforts de décarbonisation subséquents en aidant les conseils d'administration et les dirigeants à établir la priorité à la fois les occasions dont l'incidence serait la plus grande et celles qui seraient les plus rentables.

Ce type de cadre pourrait également donner à ces dirigeants une plus grande confiance dans les déclarations publiques au sujet de leur progression vers un bilan nul. De plus, en offrant une vue plus détaillée des émissions, les évaluations pourraient aider les organismes de réglementation à établir la priorité des nouvelles règles, à guider les innovateurs dans les priorités de recherche et à orienter les investisseurs vers une affectation des capitaux plus judicieuse. Notre vision est que ce modèle puisse évoluer pour devenir une norme d'information qui aidera tous les intervenants à accélérer la décarbonisation de notre économie.

Le présent document décrit le cadre conceptuel général qui sous-tend le modèle et explique la

● Notre vision est que ce modèle puisse évoluer pour devenir une norme d'information qui aidera tous les intervenants à accélérer la décarbonisation de notre économie.

méthode globale de projection de la capacité de réduction d'un organisme. La première étape consiste à élaborer une évaluation claire et normalisée des émissions de portée 1, 2 et 3 de chaque organisme, la suivante consiste à effectuer une évaluation de sa capacité de réduire les GES, pour ensuite faire état de sa capacité de réduction prévue (CRP). Dans l'annexe du présent document, nous présentons une proposition d'ébauche du modèle. Il est important de noter que, pour certaines entreprises, les émissions ne peuvent pas toutes être réduites. Les activités qui engendrent des émissions dont la réduction à un coût qui demeure dissuasif, même lorsque les prix du carbone sont plus élevés, nécessiteront des mesures compensatoires d'élimination ou des transformations technologiques pour atteindre la neutralité sur le plan des émissions de GES.

Bien que le modèle proposé soit toujours en cours d'élaboration, Investissements RPC estime que la perspective qu'il donne pourrait permettre aux intervenants de mobiliser des ressources et d'accélérer une transition à l'échelle de l'économie vers la neutralité sur le plan des émissions de GES. Ce cadre nécessite d'être mis à l'essai et commenté par les entreprises qui aspirent à mener la transition de notre économie. En tant qu'entité ayant un intérêt direct à réduire le risque à l'échelle du système et à saisir les occasions de la transition vers un avenir sobre en carbone, nous invitons les parties intéressées à se joindre à nous pour peaufiner cette proposition et contribuer à libérer son potentiel en tant que norme d'information utile à la prise de décision qui accélère l'écologisation de notre économie.

Afin de contribuer à la mise en œuvre plus large de cette approche

recommandée, Investissements RPC a commencé à planifier les essais et le perfectionnement relatifs aux évaluations de la capacité de réduction de certaines sociétés de notre portefeuille actif, où les effets des changements climatiques sont jugés importants, et où nous pouvons exercer notre influence afin que les entreprises adoptent la méthode de la capacité de réduction prévue.



## Caractéristiques et avantages principaux

Les avantages liés à l'évaluation de la capacité de réduction et à la présentation de l'information sur la capacité de réduction prévue devraient profiter presque immédiatement à l'entreprise, à son conseil d'administration et à ses dirigeants. La subdivision de la capacité de réduction d'un organisme en composantes permettra à l'entreprise d'isoler et de diviser la planification de sa transition en sous-stratégies plus petites et plus gérables. Toute société qui a déjà calculé sa courbe des coûts marginaux de réduction devrait être en mesure d'attribuer ces renseignements directement à chacun des postes budgétaires de la capacité de réduction prévue.

### → Planification stratégique.

Grâce à des projections détaillées de la capacité de réduction des émissions à l'échelle des activités d'une entreprise, les directeurs et les cadres peuvent élaborer un point de vue clair sur les étapes que leur entreprise peut suivre

en vue de réduire les émissions, dans quel ordre, sur quelle période et à quel coût. De plus, les renseignements fournis par ces projections peuvent aider à façonner une stratégie à long terme visant à respecter les engagements pour atteindre la carboneutralité.

### → Indice de référence.

Une approche normalisée pour prévoir la capacité de réduction peut également aider les entreprises à se comparer à leurs pairs et offrir une plus grande transparence aux intervenants. De plus, à mesure que les normes de déclaration et de réduction des émissions de carbone se durcissent, les organismes de réglementation, les investisseurs et d'autres intervenants peuvent également profiter de ce cadre. Une plus grande transparence accélérera la transformation des entreprises et de leurs chaînes de valeur, ce qui devrait accélérer la décarbonation à l'échelle du secteur et de l'économie.

### → Financement de la transition.

En fin de compte, la mesure dans laquelle les fournisseurs de capitaux sont à même d'évaluer objectivement la capacité relative d'un organisme à éliminer les gaz à effet de serre de ses activités aidera les emprunteurs et les innovateurs à affecter les fonds de façon plus efficace. Par exemple, une entreprise dotée d'une capacité de réduction élevée par rapport à son secteur aura probablement accès à davantage de capitaux à coût réduit. Si en revanche, l'information fournie par ces projections révèle que plusieurs secteurs sont confrontés à des obstacles réglementaires ou techniques similaires pour réduire une source précise d'émissions, ce cadre peut aider à orienter les décisions en matière de politiques et à accorder la priorité aux investissements dans l'innovation.

### → Validation indépendante.

Comme c'est le cas aujourd'hui pour les rapports financiers, les conseils d'administration devront probablement procéder à un examen indépendant des prévisions de réduction autoévaluées de leur



Le moment est venu de passer d'une perspective scientifique descendante concernant ce qui doit être fait dans tous les secteurs à un point de vue ascendant concernant ce que les entreprises peuvent faire concrètement aujourd'hui pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

entreprise afin de vérifier leur crédibilité. L'établissement d'une méthodologie commune est essentiel pour éviter que les intervenants soient confrontés à des estimations contradictoires quant à la capacité d'une entreprise. Par exemple, comment un intervenant peut-il trancher entre les affirmations d'une entreprise selon lesquelles elle ne peut réduire ses émissions que de 30 % d'ici 2030 et celles d'un organisme non gouvernemental selon lesquelles la capacité de réduction réalisable de l'entreprise est de 70 % ? En l'absence de transparence et d'uniformité dans les évaluations sous-jacentes et les examens par des tiers, il est probable que des estimations contradictoires persistent.

#### → Examen annuel.

Si cette approche se concrétise, la capacité de réduction pourrait être déclarée et mise à jour annuellement. D'une année à l'autre, les changements dans ces projections pourraient refléter les réductions d'émissions réalisées, ainsi que l'émergence de nouvelles occasions de réduction rentables rendues possibles par la baisse des coûts technologiques, les changements de réglementation et les prix du carbone en vigueur. Pour les entreprises et leur secteur, les prévisions globales de réduction devraient augmenter à mesure que les coûts des solutions diminueront, que la réglementation évoluera et que les prix du carbone augmenteront.



## Pressions concurrentielles et urgence climatique

Fait à noter, comme les entreprises commencent à faire des progrès dans leurs efforts de réduction, des rivalités constructives devraient émerger. La concurrence promet d'accélérer les réductions de gaz à effet de serre entre concurrents et

<sup>1</sup>Center for Audit Quality (CAQ), « S&P 500 and ESG Reporting », CAQ, 9 août 2021



Nous invitons les parties intéressées à se joindre à nous pour peaufiner cette proposition et contribuer à libérer son potentiel en tant que norme d'information utile à la prise de décision qui accélère l'écologisation de notre économie.

pairs, dans tous les secteurs et dans l'ensemble de l'économie. Si un chef de la direction annonce une capacité de réduction de 70% actuellement prévue, ses pairs seront motivés à repérer des leviers similaires pour la décarbonation. En même temps, dans la mesure où ces évaluations sont intégrées aux programmes de rémunération de la direction, les cadres supérieurs seront davantage incités à découvrir de nouvelles occasions.

Il n'est pas facile de développer un concept comme la capacité de réduction prévue, mais ce n'est pas compliqué non plus. Il existe des antécédents et les composantes de base prennent déjà forme. Dans le secteur pétrolier, par exemple, les entreprises et les investisseurs utilisent aujourd'hui un modèle similaire pour projeter leur capacité à extraire des réserves d'hydrocarbures de façon rentable. Les sociétés pétrolières font état de leurs réserves projetées en fonction d'un ensemble de facteurs – les coûts, la modélisation des réservoirs, les prix des produits de base, le taux de change et d'autres facteurs semblables – qui sont admissibles à l'échelle d'un continuum de récupérabilité, allant des réserves prouvées aux réserves probables. Les auditeurs sont tenus d'examiner ces modèles afin que les investisseurs puissent intégrer les notes dans leurs analyses de crédit, leurs décisions de prêt et leurs évaluations des actions. Ces examens sont même imposés par les organismes de réglementation dans certains territoires.

D'autres éléments clés entrent en jeu dans l'évolution rapide des normes d'information sur les performances ESG. Il y a une dizaine d'années à peine, seules quelques entreprises mesuraient, évaluaient et publiaient les paramètres de leur

consommation d'énergie ou de leur empreinte carbone. Aujourd'hui, plus de 95 % des sociétés inscrites à la cote de l'indice S&P 500 font état d'une combinaison de ces mesures.<sup>1</sup> De plus, à mesure que les normes de déclaration des émissions de carbone sur une base volontaire évoluent, à la lumière du travail considérable du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), entre autres, les organismes de réglementation de la finance et des valeurs mobilières en Asie, en Europe et en Amérique du Nord exigent de plus en plus de telles déclarations.

Le cadre d'évaluation des capacités de réduction aidera les intervenants à tenir les entreprises responsables de leurs cibles de réduction des émissions. En soi, le cadre ne permet pas de déterminer si une entreprise se dirige vers un bilan nul ou non, mais plutôt à déterminer si elle a défini une cible de réduction des GES, le cadre peut aider à déterminer si l'objectif est réalisable ou non, et à suivre la capacité d'une société à y parvenir.

Il reste beaucoup de travail à faire pour transformer ce concept en une méthode de déclaration généralement reconnue, mais nous sommes déterminés à explorer et à élaborer ce que nous estimons être un cadre d'évaluation prometteur. Nous sommes d'avis qu'une approche largement reconnue et normalisée de présentation de l'information sur la capacité de réduction prévue est une étape cruciale pour faire progresser la capacité globale des entreprises, des secteurs et des économies à assurer la transition vers la carboneutralité. Nous sommes impatients de collaborer avec les parties intéressées pour faire progresser la discussion et le cadre proposé. ●

# La capacité de transition dépend de trois facteurs

Les organismes dans tous les secteurs font face à des défis différents sur la voie de la carboneutralité. La capacité d'un organisme à réduire ses émissions de GES est un élément clé de sa capacité de transition. Cette combinaison unique de capacités et de limites définit la « capacité de transition » globale d'un organisme, qui comprend trois catégories de capacité de réduction prévue:



## 01

### Capacité de réduction prévue (éprouvée) actuelle.

La première mesure cruciale qu'une entreprise doit prendre pour atteindre la carboneutralité consiste à évaluer ses émissions actuelles et à estimer dans quelle mesure la réduction de ces émissions effectuée à l'aide des technologies éprouvées actuellement offertes serait rentable.<sup>2</sup> Par exemple, une cimenterie peut être en mesure d'éliminer la totalité des émissions liées à sa consommation d'électricité en utilisant des énergies renouvelables, mais seulement 10 % des émissions de ses fours en se fondant sur des technologies qui sont rentables aujourd'hui. Ces calculs, lorsqu'ils sont combinés aux estimations de la capacité de réduction des émissions à l'égard d'autres aspects des activités, des fournisseurs et des clients d'une entreprise, devraient produire une mesure vérifiable pour résumer sa capacité de réduction actuelle. Pour plus de détails sur cette approche, voir l'annexe.



## 02

### Capacité de réduction prévue (probable) à long terme.

L'interaction des hypothèses de baisse des coûts technologiques, du resserrement de la réglementation et de la hausse des prix du carbone fait en sorte qu'il est très difficile de normaliser les rapports sur la capacité de réduction future. Les entreprises exercent leurs activités dans différents territoires, surveillent plusieurs technologies en vue d'une réduction future et ont diverses hypothèses concernant les prix du carbone à l'avenir. Dans le souci de gérer cette complexité, nous proposons que les entreprises ne présument aucun changement dans les coûts technologiques et la réglementation d'aujourd'hui, mais qu'elles assouplissent les projections sur la capacité de réduction en utilisant deux hypothèses normalisées qui supposent que le prix du carbone dépassera les niveaux actuels (p. ex., 75 \$ et 150 \$ par tonne d'éq. CO<sub>2</sub>). L'augmentation de la capacité de réduction « rentable » calculée fondée sur ces hypothèses permettrait aux utilisateurs de cette information de comparer les extrants

au sein des secteurs et des territoires et permettrait également la mise à jour annuelle des données en réponse à une nouvelle réglementation ou à une baisse des coûts.



## 03

### Capacité de réduction prévue non rentable.

Dans le cadre du processus d'évaluation de leur potentiel de réduction, la plupart des entreprises trouveront d'importantes occasions de réduire leurs émissions (p. ex., certaines pourraient conclure que la totalité de leurs émissions peut être réduite à un prix du carbone de 150 dollars américains ou moins par tonne d'éq. CO<sub>2</sub>). Les sources résiduelles d'émissions formant l'empreinte carbone d'une entreprise qui ne sont pas rentables – voire techniquement impossibles à réduire avec des technologies viables à l'heure actuelle – pourraient être déclarées en fonction des hypothèses de la direction sur la façon dont elle s'attend à les gérer actuellement. Cela peut comprendre la cessation d'une activité commerciale (p. ex., la réduction progressive des activités et la fermeture des mines de charbon), le développement de nouvelles technologies (comme les avions alimentés à l'hydrogène) ou la reconnaissance d'émissions qui nécessiteront probablement l'utilisation de mesures compensatoires d'élimination permanentes de grande qualité.

Afin de contribuer à la mise en œuvre plus large de cette approche recommandée, Investissements RPC a commencé à planifier les essais et le perfectionnement relatifs aux évaluations de la capacité de réduction de certaines sociétés de notre portefeuille actif, où les effets des changements climatiques sont jugés importants, et où nous pouvons exercer notre influence afin que les entreprises adoptent la méthode de la capacité de réduction prévue. ●

<sup>2</sup>Nous nous attendons à ce que le débat porte sur la façon de définir le terme « rentable » de manière objective et suggérons que cette définition soit déterminée par les parties avec lesquelles nous travaillons pour faire progresser le cadre proposé.

## Annexe

# Évaluation de la capacité de réduction : Modèle de rapport sur la capacité de réduction prévue

L'objectif de ce modèle est d'aider les entreprises à créer une feuille de route réalisable pour faire face à la transition élargie vers la carboneutralité de manière uniforme en ce qui a trait aux initiatives d'efficacité, aux mises à niveau technologiques et à la transition de la production d'énergie thermique vers les énergies renouvelables. Voir les descriptions plus détaillées de ces termes dans les notes ci-dessous.

Au fil du temps, la capacité de réduction d'une entreprise devrait idéalement faire l'objet de

rapports sur les émissions de portée 1, 2 et 3 en fonction de sa situation actuelle et de différentes hypothèses sur le prix du carbone. Nous reconnaissons que la production de rapports sur les émissions de portée 3 peut nécessiter un certain temps, car elle dépend de la **capacité de réduction prévue (CRP)** des fournisseurs et des clients.

Pour certaines sociétés, la CRP actuelle couvrira la quasi-totalité des émissions. Toutefois, nous reconnaissons que de nombreux secteurs font face à des défis considérables en matière de

décarbonation et, pour eux, on considérera qu'une grande partie de leurs émissions actuelles seront réputées **non rentables**. Dans cette catégorie, nous espérons que les sous-évaluations porteront sur un continuum d'options de transition potentielles, y compris les fermetures de secteurs d'activités, les technologies de transformation futures faisant l'objet d'une vérification préalable de la part de l'entreprise et, lorsque celle-ci est inévitable, l'utilisation continue de mesures compensatoires d'élimination de haute qualité.

## Exemple

		Portée 1	Portée 2	Portée 3	Total	Portée 1	Portée 2	Portée 3	Total	
GES (t d'éq. GES)	G	G <sub>1</sub>	G <sub>2</sub>	G <sub>3</sub>	G <sub>t</sub>	1,500	800	2,500	4,800	
Efficiences	E	E <sub>1</sub>	E <sub>2</sub>	E <sub>3</sub>	E <sub>t</sub>	400	100	1,100	1,600	33 %
Investissement	I	I <sub>1</sub>	I <sub>2</sub>	I <sub>3</sub>	I <sub>t</sub>	200	100	200	500	10 %
Énergies renouvelables	R	R <sub>1</sub>	R <sub>2</sub>	R <sub>3</sub>	R <sub>t</sub>	100	200	1,000	1,300	27 %
<b>CRP actuelle (éprouvée)</b>	<b>C</b>	<b>C<sub>1</sub></b>	<b>C<sub>2</sub></b>	<b>C<sub>3</sub></b>	<b>C<sub>t</sub></b>	<b>700</b>	<b>400</b>	<b>2,300</b>	<b>3,400</b>	<b>71 %</b>
<b>en % du total</b>		<b>C<sub>1</sub>/G<sub>1</sub></b>	<b>C<sub>2</sub>/G<sub>2</sub></b>	<b>C<sub>3</sub>/G<sub>3</sub></b>	<b>C<sub>t</sub>/G<sub>t</sub></b>	<b>47 %</b>	<b>50 %</b>	<b>92 %</b>	<b>71 %</b>	
Rentable à 75 dollars américains/tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	Ec à 75 \$	Ec à 75-1	Ec à 75-2	Ec à 75-3	Ec à 75-t	50	200	–	250	5 %
Rentable à 150 dollars américains/tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	Ec à 150 \$	Ec à 150-1	Ec à 150-2	Ec à 150-3	Ec à 150-t	400	200	100	700	15 %
<b>CRP à long terme (probable)</b>	<b>L</b>	<b>L<sub>1</sub></b>	<b>L<sub>2</sub></b>	<b>L<sub>3</sub></b>	<b>L<sub>t</sub></b>	<b>450</b>	<b>400</b>	<b>100</b>	<b>950</b>	<b>20 %</b>
<b>en % du total</b>		<b>L<sub>1</sub>/G<sub>1</sub></b>	<b>L<sub>2</sub>/G<sub>2</sub></b>	<b>L<sub>3</sub>/G<sub>3</sub></b>	<b>L<sub>t</sub>/G<sub>t</sub></b>	<b>30 %</b>	<b>50 %</b>	<b>4 %</b>	<b>20 %</b>	
Fermeture/abandon	A	A <sub>1</sub>	A <sub>2</sub>	A <sub>3</sub>	A <sub>t</sub>	150	–	100	250	5 %
Technologie transformatrice	T	T <sub>1</sub>	T <sub>2</sub>	T <sub>3</sub>	T <sub>t</sub>	150	–	–	150	3 %
Mesures de compensation au moyen de crédits d'élimination	O	O <sub>1</sub>	O <sub>2</sub>	O <sub>3</sub>	O <sub>t</sub>	50	–	–	50	1 %
<b>CRP non rentable</b>	<b>U</b>	<b>U<sub>1</sub></b>	<b>U<sub>2</sub></b>	<b>U<sub>3</sub></b>	<b>U<sub>t</sub></b>	<b>350</b>	<b>–</b>	<b>100</b>	<b>450</b>	<b>9 %</b>
<b>en % du total</b>		<b>U<sub>1</sub>/G<sub>1</sub></b>	<b>U<sub>2</sub>/G<sub>2</sub></b>	<b>U<sub>3</sub>/G<sub>3</sub></b>	<b>U<sub>t</sub>/G<sub>t</sub></b>	<b>23 %</b>	<b>=</b>	<b>4 %</b>	<b>9 %</b>	

Remarque : Les pourcentages du tableau ci-dessus sont arrondis. Pour assurer la cohérence et la comparabilité du présent cadre, toutes les évaluations des capacités doivent être déclarées comme étant pertinentes sur le plan régional, c'est-à-dire que les mesures présentées doivent tenir compte notamment de la réglementation, des coûts, des subventions, des prix du carbone en vigueur dans la région.

**G<sub>t</sub>** = Émissions de GES de portée 1 + portée 2 + portée 3. Dans la mesure où les entreprises ne sont pas encore en mesure de déclarer les trois portées, il est possible de commencer à déclarer la portée 1 et la portée 2. Bon nombre de ces données sont déjà communiquées par le CDP et les rapports des entreprises. Ajout des données de la portée 3 lorsque les fournisseurs et les clients déclarent leur portée 1 et leur portée 2.

**E<sub>t</sub>** = Pourcentage de l'indice G<sub>t</sub> prévu pouvant être corrigé par des initiatives d'« **efficacité** » (p. ex. l'arrêt des fuites de méthane, la gestion des immeubles, l'utilisation de l'alimentation à quai, les changements comportementaux, etc.).

**I<sub>t</sub>** = Pourcentage de G<sub>t</sub> prévu qui devrait être corrigé par un « **investissement** » dans des solutions de réduction qui sont rentables aux coûts actuels, les prix du carbone et la réglementation en vigueur (p. ex., passage aux véhicules électriques, pompes à chaleur, modernisation, etc.).

**R<sub>t</sub>** = Pourcentage de G<sub>t</sub> prévu pouvant être corrigé au moyen d'une transition vers les « **énergies renouvelables** » pour la production d'électricité (c.-à-d. qu'il sera probablement réglé par l'écologisation du réseau). De nombreuses entreprises signalent déjà des émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité, de sorte que certaines de ces données sont déjà disponibles.

**C<sub>t</sub>** = E<sub>t</sub> + I<sub>t</sub> + R<sub>t</sub> = « **Capacité de réduction prévue actuelle** » pour réduire le G<sub>t</sub>. Nous nous attendons à ce que la convention relative à la présentation de l'information indique par défaut qu'il s'agit d'un pourcentage des émissions totales (c.-à-d. que dans l'exemple ci-dessus, la capacité de réduction prévue actuelle de la société est de 71 %).

**Ec à 75-1** = Pourcentage de G<sub>t</sub> dont la « **réduction devrait être rentable à 75 dollars américains/tonne d'éq. CO<sub>2</sub>** » du prix du carbone. Cela permettrait à l'entreprise d'appliquer un prix plus élevé pour le carbone aux coûts technologiques actuels et à la réglementation pour déterminer le pourcentage supplémentaire de réduction qui deviendrait rentable selon cette hypothèse normalisée pour le prix du carbone.

**Ec à 150-1** = Pourcentage de G<sub>t</sub> dont la « **réduction devrait être rentable à 150 dollars américains/tonne d'éq. CO<sub>2</sub>** » du prix du carbone. Comme ci-dessus, mais pour un prix du carbone supérieur.

**L<sub>t</sub>** = « **Capacité de réduction prévue à long terme** » attribuable à des solutions qui deviendraient rentables à des prix du carbone futurs prédéterminés qui se situent bien en deçà des limites de ceux jugés nécessaires pour soutenir un résultat carboneutre.

Même si la capacité de réduction prévue actuelle et la capacité de réduction prévue à long terme devraient être déclarées indépendamment, nous nous attendons à ce que la convention du marché additionnelle les deux pour obtenir la « **capacité de réduction prévue** » et la désigne comme un pourcentage des émissions totales (p. ex. ci-dessus, la CRP de l'entreprise est de 91 %).

**U<sub>t</sub>** = A<sub>t</sub> + T<sub>t</sub> + O<sub>t</sub> = « **Capacité de réduction prévue non rentable** » actuellement. Pourcentage de G<sub>t</sub> qui nécessiterait « **l'abandon/la fermeture d'actifs** », le déploiement de « **technologies transformatrices** » et des « **mesures de compensation** » au moyen de crédits d'élimination. Il s'agit de la valeur résiduelle de G<sub>t</sub> qui ne devrait pas être corrigée par C<sub>t</sub> + L<sub>t</sub> et qui nécessiterait une fermeture, une innovation des technologies transformatrices ou une élimination au moyen de solutions vérifiables permanentes.

